

## **Critères de sélection des équipes d'entraînement de Biathlon Canada pour 2019-2020**

Mis à Jour : 30 août 2019

---

### **Introduction :**

Le but du présent document est d'énoncer les critères de sélection des athlètes choisis pour une **équipe nationale d'entraînement**. Une **équipe d'entraînement** est un groupe d'athlètes nommés à une équipe nationale de Biathlon Canada qui s'entraîneront ensemble du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 mars 2021. « L'entre-saison » sera réputée avoir lieu du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 2020. La nature de l'engagement (p. ex. : camps d'entraînement ou centralisation) variera selon l'équipe d'entraînement et sera expliquée dans la section « Équipes d'entraînements et critères de sélection » ci-dessous.

À NOTER : La capacité de Biathlon Canada d'offrir des formules centralisées/basées sur les camps d'entraînement pour les groupes d'entraînement dépend de son budget. Ainsi, certaines places indiquées ci-dessous pourraient rester vacantes en raison de considérations budgétaires.

*Document de référence : **CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA) DE 2020-2021***

*Admissibilité : Chaque équipe d'entraînement compte ses propres critères d'admissibilité. Cependant, tous les athlètes doivent répondre aux exigences ci-dessous :*

- L'athlète doit être citoyen canadien ou citoyenne canadienne.
- L'athlète doit être membre en règle de Biathlon Canada.
- L'athlète doit respecter le code de conduite, les politiques, les procédures et les lignes directrices de Biathlon Canada.

### **Processus de sélection des équipes d'entraînement**

La sélection des équipes d'entraînement sera faite par le groupe de travail de haute performance (GTHP), composé de la directrice générale de Biathlon Canada (Heather Ambery) et d'un représentant du conseil d'administration (Lyle McLeod). Les décisions seront éclairées par des conseillers au GTHP. Le GTHP peut décider des personnes avec qui communiquer selon la décision à prendre ou les personnes concernées par la décision.

- Les conseillers potentiels (la liste n'est pas exhaustive) : les entraîneurs d'équipes nationales de Biathlon Canada, les entraîneurs de tournées, le directeur du développement à long terme de l'athlète, la responsable du développement des

entraîneurs et des athlètes, les entraîneurs des clubs, les représentants des athlètes, etc. NOTA : Le GTHP se réserve le droit de communiquer avec toute personne qu'elle juge nécessaire pour prendre sa décision.

Dès le 10 avril 2020, le GTHP communiquera avec des athlètes pour leur offrir les places sur les équipes d'entraînement en commençant par l'équipe nationale senior et en terminant avec l'équipe de développement U20. Les athlètes auront sept jours pour accepter leur place afin que toutes les équipes soient confirmées avant le 27 avril 2020.

Dès qu'ils auront accepté leur place, les athlètes signeront l'entente de l'athlète 2020-2021 et rempliront une feuille d'information.

## Équipes d'entraînement et critères de sélection

### 1. Équipe d'entraînement nationale senior :

<b>Nombre d'athlètes :</b>	Quatre (4) hommes et quatre (4) femmes avec la possibilité d'ajouter des athlètes afin de répondre aux objectifs de haute performance de Biathlon Canada
<b>Environnement :</b>	Centralisé au centre national d'entraînement à Canmore en Alberta.
<b>Entraîneurs :</b>	Les entraîneurs de l'équipe nationale senior superviseront ce groupe.
<b>Programme :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraînement à Canmore, AB.</li> <li>- Des camps d'entraînement et des activités seront planifiés durant l'entre-saison à différents endroits au besoin.</li> <li>- Un plan d'entraînement annuel (PEA) individualisé sera fourni à chaque athlète.</li> </ul>
<b>Coûts :</b>	À définir une fois le budget confirmé.
<b>Admissibilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les athlètes doivent s'entraîner à Canmore du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 2020 sous la supervision et la direction du personnel d'entraîneurs de Biathlon Canada, sauf lorsqu'ils prennent part à des activités préalablement approuvées en dehors du centre national. L'approbation pour l'entraînement dans un autre Centre national d'entraînement peut être accordée par le GTHP.</li> </ul>

## Critères de sélection

Équipe	Équipe d'entraînement national senior
<b>Critère pour les femmes</b> En vertu du document du PAA 2020-2021*	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Premier athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance</li> <li>2. Deuxième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance</li> <li>3. Troisième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance</li> <li>4. Sélection discrétionnaire (en vertu de la définition ci-dessous)</li> <li>5. Les potentielles places ajoutées seront comblées selon une sélection discrétionnaire.</li> </ol>
<b>Critères pour les hommes</b> En vertu du document du PAA 2020-2021*	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Premier athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance</li> <li>2. Deuxième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance</li> <li>3. Troisième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance</li> <li>4. Sélection discrétionnaire (en vertu de la définition ci-dessous)</li> <li>5. Les potentielles places ajoutées seront comblées selon une sélection discrétionnaire.</li> </ol>

*\*VEUILLEZ NOTER que les « Critères de sélection du brevet du PAA » sont en vigueur pour l'octroi d'un brevet par l'entremise du PAA. Les athlètes qui ont reçu un brevet pendant plus de sept ans devront répondre aux exigences de performances comme elles sont définies à la section III, C (en vertu du PAA 2020-2021) afin d'être classé au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> rang défini ci-dessus. Autrement, l'athlète pourrait faire partie de la sélection discrétionnaire.*

## 2. Équipe d'entraînement nationale senior développement

<b>Nombre d'athlètes :</b>	Un maximum de huit (8) athlètes.
<b>Environnement :</b>	Camps d'entraînement
<b>Entraîneurs :</b>	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
<b>Programme :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des camps d'entraînement et des activités, en collaboration avec l'équipe nationale senior et/ou les équipes d'entraînement U24/U20, seront planifiés pendant l'entraîne-saison en tenant compte de l'âge et des besoins individuels des athlètes.</li> <li>- Suivis et évaluations des athlètes.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources et services supplémentaires (le programme complet reste à définir)</li> </ul>
<b>Coûts :</b>	À définir une fois le budget confirmé.
<b>Admissibilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les athlètes nés entre 1995 et 2002 sont admissibles.</li> <li>- Il est recommandé que les athlètes s'entraînent dans l'un des centres d'entraînement approuvés par Biathlon Canada : Centre d'entraînement de Biathlon Alberta, Centre de développement Whistler Nordic, Centre de Biathlon d'Excellence du Québec, OU dans un programme de club de haute performance (voir l'annexe 1 : Recommandations concernant les centres d'entraînement et les clubs de haute performance).</li> <li>- Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent Training Peaks.</li> <li>- Le PEA doit être soumis au directeur, Développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada.</li> </ul>

### Critères de sélection

<b>Équipe</b>	Équipe d'entraînement nationale senior développement :
<p><b>Critères pour l'athlète — jusqu'à un maximum de huit athlètes</b></p> <p><i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Athlète réalisant les standards ci-dessous à une épreuve individuelle (excluant les relais) : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. U25 : 2 x top 16 à la coupe IBU <b>ou</b> 2 x top 50 CdM/ChdM <b>ou</b> une combinaison des deux.</li> <li>b. U22 : 2 x top 30 à la coupe IBU <b>ou</b> 2 x top 60 CdM/ChdM <b>ou</b> 1 x top 16 aux Championnats du monde juniors/Coupe du monde IBU junior <b>ou</b> une combinaison des deux</li> <li>c. U19 : 1 x top 6 aux Championnats du monde benjamins</li> </ol> </li> <li>2. Athlète junior avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2019-2020 (ci-dessous) (1 homme, 1 femme)</li> <li>3. Athlète benjamin avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2019-2020 (ci-dessous) (1 homme, 1 femme)</li> <li>4. Sélection discrétionnaire</li> </ol>

### 3. Équipe d'entraînement nationale U24 développement

<b>Nombre d'athlètes :</b>	Un maximum de dix (10) athlètes.
<b>Environnement :</b>	Camps d'entraînement
<b>Entraîneurs :</b>	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
<b>Programme :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des camps d'entraînement et des activités, en collaboration avec l'équipe nationale senior et/ou les équipes d'entraînement sénior développement et/U20, seront planifiés pendant l'entre-saison.</li> </ul>
<b>Coûts :</b>	À définir une fois le budget confirmé.
<b>Admissibilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les athlètes nés entre 1997 et 2000 sont admissibles.</li> <li>- Il est recommandé que les athlètes s'entraînent dans l'un des centres d'entraînement approuvés par Biathlon Canada : Centre d'entraînement de Biathlon Alberta, Centre de développement Whistler Nordic, Centre de Biathlon d'Excellence du Québec, OU dans un programme de club de haute performance (voir l'annexe 1 : Recommandations concernant les centres d'entraînement et les clubs de haute performance).</li> <li>- Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent Training Peaks.</li> <li>- Le PEA doit être soumis au directeur, Développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada.</li> </ul>

<b>Équipe</b>	Équipe d'entraînement nationale U24 développement
<p><b>Critères pour l'athlète — jusqu'à un maximum de dix athlètes</b></p> <p><i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Athlète ayant atteint les standards ci-dessous :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. U24 : 2 x top 40 à la Coupe IBU</li> <li>b. U22 : 2 x top 50 à la Coupe IBU <b>ou</b> 2 x top 30 aux Championnats du monde juniors/Coupe du monde IBU junior <b>ou</b> une combinaison des deux</li> </ol> </li> <li>2. Athlète junior avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2019-2020 (ci-dessous) (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement) (1 homme, 1 femme)</li> <li>3. Sélection discrétionnaire</li> </ol>

#### 4. Équipe d'entraînement nationale U20 développement

<b>Nombre d'athlètes :</b>	Un maximum de 24 athlètes.
<b>Environnement :</b>	Camps d'entraînement
<b>Entraîneurs :</b>	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
<b>Programme :</b>	- Des camps d'entraînement et des activités seront planifiés durant l'entre-saison à différents endroits.
<b>Coûts :</b>	À définir une fois le budget confirmé.
<b>Admissibilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les athlètes nés entre 2001 et 2004 sont admissibles</li> <li>- Les athlètes doivent être régulièrement encadrés par un entraîneur de biathlon certifié.</li> <li>- Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent Training Peaks pour les plans d'entraînement et les journaux de bord des athlètes.</li> <li>- Le PEA doit être soumis au directeur, Développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada.</li> </ul>

<b>Équipe</b>	Équipe d'entraînement nationale U20 développement
<b>Critères pour l'athlète — jusqu'à un maximum de 24 athlètes Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Athlètes s'étant qualifiés pour l'équipe de Biathlon Canada qui se rendra aux Jeux olympiques de la jeunesse ou aux Championnats du monde benjamin.</li> <li>2. Athlète benjamin avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2019-2020 (ci-dessous) (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (1 homme, 1 femme).</li> <li>3. Top 3 des garçons/filles seniors avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux 2019-2020 (ci-dessous) (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (3 homme, 3 femme).</li> <li>4. Athlètes ayant atteint le top 5 des performances aux Championnats nationaux de Nordiq Canada 2020 qui sont membres de Biathlon Canada.</li> <li>5. Sélection discrétionnaire</li> </ol>

## **Classements nationaux 2019-2020 :**

- Les athlètes seront classés selon le **pourcentage de performance** en divisant la moyenne des temps finaux des trois premiers par le temps final de l'athlète concerné, arrondi à deux décimales.
  - Aux compétitions de sélection à une épreuve, le concurrent ayant le pourcentage de performance le plus élevé sera au sommet du classement.
  - Aux compétitions de sélection à deux épreuves, la moyenne des deux pourcentages de performance sera calculée pour le classement.
  - Aux compétitions de sélection à trois épreuves, la moyenne des pourcentages de performance des deux courses comptées pour le classement par points de course déterminera le classement.
  - Aux compétitions de sélection à quatre épreuves, la moyenne des pourcentages de performance des trois courses comptées pour le classement par points de course déterminera le classement.
- Si toutefois l'égalité persistait, une sélection discrétionnaire serait utilisée.
- Un ou une athlète de catégorie féminine/masculine doit obtenir un pourcentage de performance global d'au moins 94 % durant la période d'essais pour être admissible à la sélection. Un ou une athlète junior doit obtenir un pourcentage de performance global d'au moins 90 % durant la période d'essais pour être admissible à la sélection. Un ou une athlète benjamin doit obtenir un pourcentage de performance global d'au moins 85 % durant la période d'essais pour être admissible à la sélection.
- Aux compétitions de sélection, les résultats obtenus par les athlètes présélectionnés ne seront pas comptabilisés dans le pourcentage de performance.
- Les résultats des athlètes internationaux qui participent aux Nationaux ne seront pas comptabilisés dans le pourcentage de performance.

**Sélection discrétionnaire :** Le GTHP prendra ses décisions concernant la sélection des équipes d'entraînement en tenant compte des points suivants :

- Les résultats actuels et antérieurs.
- La capacité démontrée à atteindre les objectifs du programme de haute performance de Biathlon Canada. Cela comprend la possibilité d'atteindre les objectifs à long terme de remporter des médailles olympiques, de Coupe du monde ou de Championnats du monde jusqu'en 2026 et au-delà.
- Le caractère approprié du niveau de compétition en fonction du développement à long terme de l'athlète.
- La stratégie de développement à long terme de l'athlète.

- Le processus de sélection affecté par une maladie, une blessure ou un cas de force majeure.
- Une amélioration récente des paramètres de performance tels que la performance au tir ou la vitesse en ski.
- Le déclin récent des paramètres de performance tels que la performance au tir ou la vitesse en ski.
- La capacité de contribuer efficacement aux performances d'un relais.
- Le comportement de l'athlète et son respect des politiques, procédures et directives de Biathlon Canada.

Si aucun athlète ne satisfait aux critères établis pour obtenir une place sur une équipe d'entraînement, ou si un athlète décline la sélection, le GTHP peut :

- combler la place avec un choix discrétionnaire; ou
- laisser la place vacante.

Le GTHP peut choisir de ne pas combler une place disponible en fonction des considérations budgétaires de Biathlon Canada et de la stratégie globale de développement à long terme de l'athlète.

#### **Foire aux questions : (réponses en gras)**

- Combien de camps d'entraînement y aura-t-il lors de l'entre-saison pour chaque équipe?  
**Le nombre de camps d'entraînement dépendra des besoins des athlètes sélectionnés pour chaque équipe et du budget final.**
- Dans le présent document, il est mentionné que « Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord » et que « le PEA doit être approuvé et suivi par le directeur du développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète. » Qu'est-ce que cela signifie exactement et quel usage Biathlon Canada fera-t-elle de ces informations? **Ce partage d'informations est conçu pour le bien de l'athlète, de l'entraîneur, du club et de Biathlon Canada. Cette information servira à suivre le progrès de l'athlète, surveiller notre voie de développement, amasser des données sur les bonnes pratiques, cibler les lacunes de notre système, renforcer la responsabilisation de l'athlète vis-à-vis de son entraînement et de son suivi, et faciliter le développement des entraîneurs.**
- Si un athlète est sélectionné pour les Championnats du monde benjamins, mais n'y participe pas, est-il toujours qualifié pour ce critère de sélection pour l'équipe U20? **Oui.**



## **Annexe 1 — Recommandations en matière de centres d'entraînement et de clubs de haute performance**

Les centres d'entraînement et les programmes de clubs de haute performance (HP) doivent concevoir des programmes qui favorisent la création d'environnements d'entraînement optimal pour les meilleurs biathlètes canadiens en plein développement et qui s'harmonisent avec la stratégie de développement de Biathlon Canada. Ainsi, nous recommandons aux athlètes de s'entraîner à un centre de haute performance ou dans un club de haute performance doté des éléments suivants :

- Un emplacement situé à 50 km d'un champ de tir de biathlon.
- Le champ de tir est asphalté pour la pratique du ski à roulettes.
- La fabrication/le stockage de neige en hiver ou un accès fiable à de la neige tôt dans la saison.
- Des entraîneurs certifiés compétition-développement ou l'équivalent
- Un ratio athlète:entraîneur de 8:1
- Cinq séances ou plus par semaine encadrées par un entraîneur
- Une équipe de soutien intégré (ÉSI) de base (accès à un spécialiste en conditionnement physique, physiothérapeute/massothérapeute, nutritionniste de performance, psychologue sportif, médecin d'équipe)
- Des protocoles d'évaluations dirigés par Biathlon Canada (paliers progressifs/VMA : 2 fois pendant la saison d'entraînement, analyses sanguines : 2-3 fois par année par l'entremise du médecin de l'équipe/du club)
- La participation au Testival de l'Ouest ou de l'Est (tESTival)
- L'utilisation du système de plan d'entraînement, de journal de bord et de suivi de Biathlon Canada — Training Peaks
- **Les clubs HP** doivent promouvoir le développement des programmes de base dans leur club.